ouest france

Mai 2021

Le Courrier de l'ouest

SAINT LEGER SOUS CHOLET

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

La commune choisit l'énergie verte

À partir de cette année, la mairie achètera de l'électricité issue d'un approvisionnement renouvelable à 100 %. L'option a été validée également pour les années 2022 et 2023.

Vendredi, les élus du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Prairie pour étudier les dossiers à l'ordre du jour.

Projet éducatif territorial 2021-2024. Depuis 2017, les communes ont la possibilité de revenir à une semaine scolaire de quatre jours (pas d'école le mercredi matin). « *Nous avions opté pour ce choix à partir de septembre 2018. Nous souhaitons le reconduire pour la période 2021-2024* », indique Claudia Tharreau, adjointe. Le conseil adopte la proposition.

Fourniture de gaz. Depuis 2015, Saint-Léger-sous-Cholet appartient à un groupement de commune composé de l'Agglomération du Choletais (AdC), de la Ville de Cholet et ses différents organismes, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Nuaillé et Saint-Christophe-du-Bois. « *L'objet est de faire des commandes groupées pour la fourniture de gaz des bâtiments communaux* » relate Dominique Cousin, adjoint. Les appels d'offres sont gérés par l'AdC. Chaque collectivité a sa propre facturation par le fournisseur choisi. Le conseil émet un avis favorable pour renouveler la convention pour la période 2023-2026.

Fourniture d'électricité. Il existe avec les membres, cités au titre de la fourniture de gaz, un groupement de commande pour l'électricité. Pour le marché 2021-2023, chaque membre peut se positionner sur l'origine de cette énergie. Elle a le choix entre un approvisionnement fondé sur le mixte énergétique français ou un approvisionnement 100 % renouvelable (hydraulique, éolien, biomasse ou solaire). « *La commune avait opté pour 2021 pour l'option 100 % renouvelable. Cette option représente un surcoût de 800 € sur 104 000 € facturés (la tendance s'oriente vers une diminution du surcoût). Cette option a été validée pour les années 2022 et 2023* », informe Dominique Cousin, conseiller délégué. « *Nous avons fait le choix du 100 % énergie verte dans notre achat d'électricité. Il est important d'être un exemple dans ce domaine. Le fournisseur s'engage, certifiant à l'appui, à ce que l'électricité provienne de l'énergie 100 % renouvelable* », développe Jean-Paul Olivarès, le maire.

La reconstruction de la buvette du foot est terminée. La structure n'attend plus que l'assouplissement des mesures liées à la pandémie pour permettre l'accueil des supporters, joueurs et dirigeants.

Bilan financier de deux structures. Pascal Daniau, adjoint, a présenté un bilan financier provisoire, en l'attente des dernières factures et du versement des subventions attribuées, de l'extension de la maison de l'enfance, d'une part, et de la reconstruction de la buvette du foot, d'autre part. Pour l'extension de la maison de l'enfance, le coût à charge de la commune s'élève à 420 878,37 € (coût des travaux : 623 040,70 €, duquel il faut déduire 109 309,73 € de subvention de l'État au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), 51 852 € de subvention de la Région dans le cadre du « fonds écoles » et 50 000 € de la CAF). « *Cette extension de 180 m² porte la capacité d'accueil en périscolaire à 110 enfants au lieu de 58 précédemment. Elle est particulièrement appréciée d'après les échos que j'ai pu recueillir* », confie Jean-Paul Olivarès. Pour la buvette du foot, le coût à charge de la commune est de 86 652,81 € (coût des travaux : 101 652,81 €, duquel il faut déduire une subvention de 15 000 € de l'AdC au titre du développement des communes rurales). À la question d'un élu sur la prise en compte du temps passé par les agents des services techniques pour les travaux d'aménagements, Pascal Daniau répond : « *Le coût des heures n'entre pas dans le bilan d'ensemble* ».

Commission vie sociale. La réunion pour les plannings de salles ne pouvant se dérouler en raison du contexte sanitaire, un mail sera adressé à chaque association. « *Nous avions procédé de cette façon l'an dernier et cela avait bien fonctionné* », précise Claire Birnier adjointe.

Le Courrier de l'ouest

3 Mai 2021

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Atteindre la cible avant de renouer avec le panier

Privés de compétitions et de séances d'entraînement depuis de longs mois, les jeunes (garçons et filles) des catégories U13, U15, U17 et U18 de l'ESSL basket se sont retrouvés samedi sur le terrain de basket extérieur pour un moment ludique. La matinée a été basée sur l'adresse. La balle ronde était de la partie, mais avant de se tester pour la mettre dans le panier, les participants devaient s'efforcer de blanchir cinq cibles à l'aide d'une carabine laser. Sur le principe du biathlon, chaque joueur devait relever un défi quand il ratait la cible. « *L'important est que les jeunes se retrouvent dans un cadre agréable pour renouer avec leur passion en attendant la réouverture des salles* », confie Déborah Guichon, la présidente.

Les jeunes basketteurs se sont retrouvés sur le terrain de basket extérieur.

L'ESSL basket prépare un temps fort pour la fin du mois. Samedi 29 mai, une course d'orientation est prévue pour les licenciés, les parents des licenciés et les supporters. « *Le rendez-vous est fixé à 9 h sur le parking des salles de sport. Des équipes de quatre à six personnes seront constituées. Chacune sera encadrée par un responsable du club. Un parcours de 7 km a été concocté pour donner l'occasion aux participants de découvrir l'histoire de la commune et ses sites stratégiques* », détaille Yannis Blaiteau, le vice-président.

Dans le but de préparer la saison 2021-2022, l'ESSL basket organise des portes ouvertes lors des entraînements des catégories U7, U9 et U11 du mercredi, en mai. Le créneau de 10 h à 11 h est réservé aux filles, celui de 11 h à 12 h aux garçons.

Le Courrier de l'ouest

05 Mai 2021

Saint-Léger-sous-Cholet

La maison de l'enfance, « un outil très apprécié »

Les travaux d'extension de la maison de l'enfance sont désormais terminés. L'équipement est opérationnel depuis le mois dernier.

« C'est un outil aujourd'hui très apprécié, d'après les retours que j'en ai », fait remarquer le maire Jean-Paul Olivarès, à l'heure des bilans financiers présentés par Pascal Danieau, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement.

Son coût, estimé au départ à environ 430 000 €, est finalement d'environ 632 000 €. Il a été subventionné à hauteur de 211 161 € (dotation d'équipement des territoires ruraux, Région et Caisse d'allocations familiales).

Saint-Léger-sous-Cholet

Gaz : adhésion prolongée au groupement de commande

Saint-Léger-sous-Cholet adhère au groupement de commande de fourniture de gaz pour les bâtiments communaux, avec les villes de Cholet, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Nuaillé et Saint-Christophe-du-Bois. La formule donnant satisfaction, le conseil municipal a décidé, vendredi, de la reconduire pour les années 2023-2026.

Le maire Jean-Paul Olivarès rappelle qu'un groupement similaire existe pour la fourniture d'électricité, avec positionnement possible de chaque adhérent sur l'origine de l'énergie : soit mixte (78 % de nucléaire, 13 % de renouvelable et 9 % d'origine fossile) ; soit 100 % renouvelable (hydraulique, éolien, biomasse ou solaire).

Il précise que **« la commune avait opté pour 2021 pour un approvisionnement 100 % renouvelable. Cette option représente un surcoût d'à peine 800 € sur les 104 000 € facturés »**. Concernant cette énergie verte, l'édile juge **« qu'il est important que la commune soit un exemple à ce niveau. Le fournisseur s'engage, certificat à l'appui, à préciser d'où vient l'énergie et à ce qu'elle soit renouvelable »**.

Jean-Paul Olivarès considère également **« qu'avec plus de demandes, les fournisseurs auront obligation à renforcer la production de ces énergies-là. Cela a une portée politique mais également sur la structure de l'énergie sur le territoire »**.

ouest france

05 Mai 2021

Saint-Léger-sous-Cholet

Reconstruite, la buvette du foot n'attend plus que des matches

Même s'il reste quelques petits aménagements, « **sans incidence sur le coût final des travaux** », indique Pascal Danieau, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, la buvette du foot est désormais prête. Mise à disposition du club, elle n'attend plus que la reprise des activités sportives.

Ce bâtiment communal a été entièrement reconstruit. D'une surface d'environ 80 m², il comprend également un préau de 24 m² et jouxte le foyer du foot. Les travaux, d'un montant de 101 652 €, ont été subventionnés par l'Agglomération à hauteur de 15 000 € dans le cadre du développement des communes rurales. « **Le temps passé par les services techniques n'a pas été quantifié** », précise l'adjoint.

Pascal Danieau fait par ailleurs état des travaux en cours ou à l'étude pour la commission cadre de vie. À savoir le remplacement de la chaudière du pôle culturel (16 000 €), le calorifugeage des réseaux de chauffage mairie, écoles et pôle culturel, ainsi que le recalage des plages horaires du chauffage de l'extension de la maison de l'enfance selon son utilisation, afin de gérer au mieux les dépenses.

Il évoque enfin le sentier pédestre des 3-Ruisseaux, où ont été installés des blocs de roches pour le sécuriser et éviter l'accès de véhicules au niveau de la route du May.

Une signalétique y a également été installée afin d'identifier la fritillaire pintade, une plante naturelle protégée plus communément appelée tulipe sauvage.

ouest france

05 Mai 2021

Saint-Léger-sous-Cholet

Le projet éducatif territorial reconduit pour trois ans

Depuis 2018, Saint-Léger-sous-Cholet a fait le choix de revenir à une semaine scolaire de quatre jours, comme la majorité des communes du département. Une organisation accompagnée par l'État, notamment financièrement, pour la journée du mercredi, désormais qualifiée de périscolaire, avec allègement possible de l'encadrement.

Ce projet éducatif territorial, conclu pour les années scolaires de 2018 à 2021, comprend l'aspect pédagogique de l'accueil, géré par l'association Aela (enfance loisirs animation), et la charte de qualité du Plan mercredi.

Vendredi, en conseil municipal, les élus l'ont reconduit pour une nouvelle période allant de 2021 à 2024.

ouest france

05 Mai 2021

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Un brin de muguet aux visiteurs du marché

Depuis sa création en septembre 2019, le marché dominical saint-légeois ne cesse de voir sa notoriété grandir.

Dimanche, les visiteurs pouvaient repartir avec un brin de muguet. La dotation des étals en tiges à clochettes blanches provenait d'un geste gracieux de deux jardiniers amateurs saint-légeois.

« Le fait de nous offrir des clochettes porte-bonheur est une délicate attention. Je trouve que l'instauration de ce marché est une excellente initiative. Je viens régulièrement. C'est la sortie du dimanche matin qui permet de faire des rencontres et de partager de bons moments. Les étals de produits bio et la présence de producteurs locaux sont appréciables », détaille une Saint-Légeoise.

Entre le maraicher bio, le boucher charcutier, le caviste, le rôtisseur, le marchand de légumes, le brasseur..., une dizaine de commerçants tiennent un banc.

« Malgré le contexte sanitaire et les intempéries, la plupart sont fidèles depuis le début. Nous avons de fréquents retours de satisfaction, tant au niveau des commerçants que des clients. Des animations ponctuelles (une par trimestre) sont mises en place », confie Jean-Paul Olivarès, le maire.

Pour rappel, la municipalité organise ce marché qui a vu le jour grâce à l'initiative d'un Saint-Légeois, Alain Champain. La prochaine animation devrait avoir une saveur particulière. Prévue dimanche 5 septembre, elle marquera les deux années d'existence du marché.

« Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de fêter le premier anniversaire, alors on va tout faire pour que le second soit réussi », confie Alain Champain.

Le marché dominical ne cesse de voir sa notoriété grandir.

Le Courrier de l'ouest

06 Mai 2021

TRANSPORTS

Une « Vélorution » annoncée vers Saint-Léger-sous-Cholet

Depuis plusieurs années, Tous à Vélo organise régulièrement des rassemblements pour défendre la prise en compte des cyclistes dans les aménagements urbains et routiers. PHOTO : ARCHIVES CO. ÉTIENNE LEAMBARD

Deux mois après son « inauguration » déambulatoire des pistes cyclables de l'avenue Edmond Michelet et du boulevard Pierre Lecoq, l'association Tous à Vélo se prépare pour une autre étape. Plus revendicative cette fois-ci. Elle appelle à un rassemblement le samedi 22 mai entre Cholet et Saint-Léger-sous-Cholet « *pour rappeler le besoin d'infrastructures dédiées au vélo* ».

Entre la sous-préfecture choletaise et sa plus proche commune voisine du Nord, l'itinéraire de cette nouvelle « Vélorution » n'a bien évidemment pas été choisi au hasard. Il correspond à l'un des axes que l'association aimerait voir mieux aménagé pour les cyclistes. Une volonté désormais partagée par l'Agglomération du Choletais, qui en a soumis l'idée récemment au Département de Maine-et-Loire, gestionnaire de la route départementale 752.

Le rendez-vous est fixé à 14 h parking de l'hôtel La Godinière. Départ à 14 h 30. Retour prévu au même endroit à 16 h.

Le Courrier de l'ouest

06 Mai 2021

Saint-Léger-sous-Cholet

Du tir façon biathlon en attendant la reprise du basket

Tir à la carabine laser, façon biathlon, pour les jeunes du club de basket, en attendant la reprise en salle. (Photo : Ouest-France)

Samedi, l'Entente sportive saint-légeoise basket organisait des activités ludiques pour les U13, U15, U17 garçons et U18 filles, par groupes et tranches horaires. « **Leurs premières retrouvailles dans un contexte sportif depuis le mois de novembre dernier** », rappelle le vice-président Yannis Blaiteau.

Avec du matériel utilisé au biathlon, les jeunes devaient courir autour du stade puis enchaîner par du tir à la carabine laser. « **Le but étant de blanchir cinq cibles, comme dans le biathlon** », précise la présidente Deborah Guichon. En cas de loupé, chacun se voyait attribuer un tour de pénalité.

Les ados ont également renoué avec les shoots à travers divers petits jeux sous forme de duels, mêlant basket et carabine avec la contrainte de marquer autant de paniers que de cibles ratées : « **Ça leur permet de reprendre un peu d'activités en attendant la reprise en salle.** »

En attendant, des portes ouvertes ont lieu chaque mercredi en mai pour les U7, U9 et U11 : de 10 h à 11 h pour les filles, de 11 h à 12 h pour les garçons. Le club organise également une course d'orientation pour les licenciés et les parents, samedi 29 mai. Départ des équipes (4 à 6 personnes), à partir de 9 h au parking de la salle de sport.

ouest france

07 Mai 2021

Mégots à recycler : une collecte de 1,4 kg sur 6 mois

Saint-Léger-sous-Cholet — Le dispositif de récupération des mégots pour leur recyclage a été lancé en 2020. La première pesée de mégots collectés a eu lieu jeudi.

L'initiative

La décision de collecter les mégots pour les recycler a été actée en février 2020 par la municipalité. L'opération, qui a demandé un peu temps pour se mettre en place, a, de surcroît, été ralentie par la pandémie.

La première pesée de ces déchets, fruits d'une collecte d'environ six mois, a ainsi eu lieu jeudi dernier par la société de recyclage Encova MéGo avec laquelle la commune a signé une convention l'an dernier. C'est elle qui récupère la collecte et la dirige vers son usine de traitement basée à Brest (Finistère).

Créée en 2017, « **c'est la seule filière en France et en Europe à proposer cette prestation** », rappelle son représentant Arnaud Rossignol. Au-delà de l'hexagone, elle intervient en Belgique et au Luxembourg, et travaille aujourd'hui avec 250 collectivités. Saint-Léger a d'ailleurs été la première commune des Mauges à adhérer à ce dispositif de récupération.

Sensibiliser

Jeudi, la pesée a donné 1,4 kg de mégots. Un volume réduit compte tenu de la fermeture des salles en raison des conditions sanitaires car la collecte est issue des récupérateurs situés salles des sports et de la Prairie. En temps normal, la fréquence de ramassage est d'un par trimestre.

Évoquant nuisances et pollutions induites par les mégots jetés au sol, Arnaud Rossignol précise qu'il mettra 10 à 15 ans à être éliminé au sol. « **Et il suffit d'un seul pour polluer jusqu'à 500 l d'eau**, souligne le technicien. **On estime à 130 000 le nombre de mégots jetés chaque seconde en France. Avec la collecte d'1 kg (représentant autour de 2 000 mégots), on évite de polluer l'équivalent d'une demi-piscine olympique.** »

Jeudi, les mégots stockés en récipients étanches ont été collectés par la société Encova MéGo. Son représentant Arnaud Rossignol procède ici à la pesée avec Jean-Claude Tourte, agent des services techniques de la mairie. (Photo : Ouest France)

Le dispositif développe également des valeurs de sensibilisation « **afin que le fumeur ait un geste citoyen en utilisant les cendriers collecteurs. Une écotaxe, responsabilité élargie du producteur (REP), est aussi en train de se mettre en place. Une version pollueur-payeur, par laquelle les fabricants de tabac auront obligation de verser une taxe à un éco-organisme en charge d'accompagner économiquement la mise en place du recyclage dans les collectivités et la sensibilisation auprès du public** ».

Les mégots sont débarrassés des corps étrangers, broyés et lavés. On enlève ensuite la partie tabac transformée en compostage pour récupérer le filtre en acétate de cellulose. « **À cet état, le filtre contient entre 2 500 et 5 000 substances toxiques.** »

Cette fibre est alors dépolluée en circuit fermé sans produit chimique. « **Les matières toxiques sont récupérées sous forme de boues digérées par des champignons** », indique Arnaud Rossignol. On obtient alors une laine de cellulose qui est thermo-compressée pour obtenir des plaques utilisées pour faire du mobilier urbain notamment. « **Il nous faut 40 000 mégots pour fabriquer une plaque de 60 cm sur 60 cm** », ajoute le technicien.

Des bancs issus de cette matière recyclée ont déjà été installés dans des collectivités, des campings et des entreprises.

ouest france

8-9 Mai 2021

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

3 000 mégots ont été collectés

Saint-Léger-sous-Cholet a été précurseur au niveau départemental pour s'engager dans la voie du recyclage des mégots. La première collecte de mégots s'est déroulée lieu jeudi dernier.

Lors du conseil municipal du 31 janvier 2020, les élus avaient entériné la décision de collecter les mégots pour les recycler. Une convention a été signée avec la société de tri et de recyclage Encova MéGo dont l'usine de traitement est située à Brest. La première collecte a eu lieu jeudi. Elle doit se poursuivre à raison d'une par trimestre.

La société de tri et de recyclage a mis à disposition de la commune des bacs collecteurs dans le courant de l'été 2020. Les mégots des cendriers de deux sites, la salle de la Prairie et les salles de sport, ont été versés dans les bacs à partir du mois de septembre.

Jean-Claude Tourte, agent responsable des services techniques, remet le contenu de la collecte des mégots de cigarettes à Arnaud Rossignol, fondateur de la société Encova Mégo.

Une collecte de 1,4 kg soit environ 2 800 mégots

Jeudi, le résultat de la pesée a révélé une collecte de 1,4 kg soit environ 2 800 mégots. Le bilan doit tenir compte du fait que les conditions sanitaires (fermeture des salles) ont fortement influé sur le résultat. « *Un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau. En récupérant 1 kg, on sauve de la pollution l'équivalent d'une demi-piscine olympique* », indique Arnaud Rossignol, fondateur de la société Encova Mégo. Il rappelle : « *137 000 mégots sont jetés dans le monde toutes les secondes. C'est le premier responsable de la pollution des océans* ». Une fois collecté, le mégot est soumis à un traitement qui comporte les opérations suivantes : tri, broyage, lavage, transformation et séchage. « *A l'issue de celles-ci, on obtient une ouate de cellulose qui, une fois thermocompressée donne des plaques en plastique utilisées pour la fabrication de mobilier urbain* », précise Arnaud Rossignol. A ce jour, 250 communes adhèrent à cette méthode. « *On peut penser qu'avec le lancement par l'État de la mission de préfiguration de la filière REP(Responsabilité Élargie des producteurs) mégots, la situation va évoluer* » révèle Arnaud Rossignol en apportant quelques précisions :

« *Les fabricants de tabac vont avoir l'obligation de verser une écotaxe à un éco-organisme. Ce dernier sera en charge de redistribuer l'argent pour accompagner les collectivités dans la mise en place de recyclage des mégots et la sensibilisation du public* ». Selon les échos recueillis auprès de Jean-Luc Hamard, conseiller délégué, le montant de l'écotaxe pourrait être de 0,50 € par habitant soit 1 500 € pour une commune identique à celle de Saint-Léger. Saint-Léger-sous-Cholet a été précurseur au niveau du département pour s'engager dans la voie du recyclage des mégots. Aujourd'hui, quelques communes lui ont emboîté le pas. Il n'est pas anodin de rappeler que la prise de conscience, par les élus saint-légeois, de la dangerosité du rejet de ce déchet dans la nature est consécutive à une opération nettoyage de la nature lancée par le conseil municipal des enfants.

Le Courrier de l'ouest

10 Mai 2021

Attention, chemin 100 % privé

Les promeneurs avaient l'habitude d'emprunter le chemin longeant le massif du Bois Lavau, dans le quartier du golf. Le sentier, privé, est désormais interdit à la balade. Voici pourquoi.

Cholet, jeudi 6 mai. Le chemin privé du Bois Lavau est désormais totalement inaccessible pour le public. Un crève-cœur pour beaucoup.

Photo : CO. / Freddy REGNIER

Il évoque des souvenirs, des tas de souvenirs. Dans le quartier, « on en parle beaucoup depuis quelque temps », comme le glisse un riverain. Tenez, il y a cette retraitée qui y avait ses habitudes de balades avec sa petite fille. « *C'était chouette, on allait jusqu'à Saint-Léger à travers la forêt. C'était notre petit parcours, on y ramassait des scarabées.* » Tous ceux qu'on a croisés dans le quartier ont glissé ce mot : « *Dommage* ». Oui mais voilà, *aujourd'hui*, à Cholet, le chemin du Bois Lavau, celui qui traverse le petit massif, à une portée de fusil du golf, est désormais interdit à la balade. Il était déjà privé, il l'est encore plus. Grillagé, condamné. Depuis le 1er mars. « *Avant, tout le monde y rentrait par le côté, il y avait un petit espace* », remarque un autre riverain, qui aimait bien passer par là avec son VTT.

Un peu plus loin, il y a ce couple de retraités, baskets aux pieds, qui s'arrête : « *C'est sûr, c'est moins plaisant aujourd'hui... Quand on empruntait le chemin, on y voyait parfois des chevreuils. Tout le monde y venait. Les jeunes de Saint-Léger-sous-Cholet passaient par là, en vélo, pour rejoindre le lycée Renaudeau. C'était hyper sécurisé.* » Mais il y a un « mais ». « *Lors des confinements, il y a eu des abus. Il y avait déjà beaucoup de monde sur le chemin et certains ne respectaient pas les lieux, ils s'enfonçaient dans le bois sans respecter le sentier. D'autres laissaient leur chien en liberté, ce qui pouvait faire peur aux animaux du bois... Il y a eu de l'exagération, c'est sûr.* »

Ce ne sera plus le cas. Le gestionnaire du Groupement forestier du Chêne-Landry a fini par interdire totalement l'accès au sentier. Pour des raisons de sécurité, pour des raisons de responsabilité en cas d'accident. Car pour entretenir le bois, il faut parfois couper des arbres. Car pour sécuriser la route, il faut aussi réguler la faune lors de chasses encadrées. Bref, autant d'événements qui peuvent être sources d'accidents avec les promeneurs (lire ci-dessous). La décision, aussi radicale soit-elle, est comprise par les riverains rencontrés. « *C'est son droit, et on le comprend*, dit un homme. *Soit c'est privé, soit c'est public. Là, c'est privé. Les gens ont besoin de nature, on le voit bien, mais le propriétaire engage aussi sa responsabilité s'il y a un problème. C'est comme ça.* »

> « C'est la mémoire de nos promenades d'enfance qui s'efface »

Un groupe d'habitants, qui a souhaité rester anonyme, a publié de son côté une lettre ouverte, parue dans nos colonnes le dimanche 25 avril. Elle disait ceci : « *Cette fermature nous fait très mal [...]. Un compromis aurait pu être dégagé pour maintenir cette tolérance de passage qui existe depuis au moins 40 ans. [...] Nous n'avons jamais eu écho d'un quelconque accident dans le bois. [...] Aujourd'hui, nous assistons à une marche arrière de 40 ans. C'est un peu la mémoire des souvenirs de nos promenades d'enfance qui s'efface avec cette fermature* ». Le collectif, qui évoque aussi « *la disparition d'instants précieux de détente en plein Covid* », traduit un sentiment réel, qu'il soit largement partagé ou non. En attendant, un chemin, « *autrefois boueux* », a été depuis « *empierré* ». Il permet de contourner le chemin privé. Un pis-aller pour certains, une solution pour d'autres.

Freddy REGNIER

Le Courrier de l'ouest

13 Mai 2021

Voici le chemin qui a été aménagé pour contourner le chemin privé du Bois Lavau. Il est situé juste à côté de l'entrée du sentier forestier et permet de rejoindre, à pied ou à vélo, Saint-Léger-sous-Cholet.

À SAVOIR

Une solution alternative à l'étude

Marc Cesbron-Lavau est le gestionnaire du bois, c'est donc à lui qu'est revenue la décision d'interdire le chemin aux randonneurs. Un choix qui s'est imposé : « *Je suis conscient du traumatisme que peuvent ressentir certaines personnes, car je sais qu'il est important, encore plus aujourd'hui, de respirer la nature. Malheureusement, on ne vit pas aujourd'hui comme il y a 30 ans. Vous savez, il y a des bûcherons et des chasseurs qui travaillent dans le bois pour gérer la faune et la flore. S'il y a trop de chevreuils, imaginez le danger avec les voitures qui circulent à côté. Tout ceci est très réglementé et déclaré en Préfecture, on ne fait pas n'importe quoi. Quand on chasse ou on coupe un arbre, on peut mettre en danger un promeneur. C'est déjà arrivé qu'un arbre tombe à même pas quinze mètres d'un père et son fils... Ce n'est plus possible. Tout le monde se fait peur et ça crée de la tension inutile. Surtout, s'il y a un accident, c'est moi qui suis responsable d'un point de vue pénal et vis-à-vis des assurances.* »

En attendant, le gestionnaire consent à dire qu'une solution alternative est à l'étude avec le maire de Saint-Léger, pour définir un circuit en toute sécurité.

Le Courrier de l'ouest

13 Mai 2021

Les raisons d'une Vélorution

L'association Tous à vélo mobilise ce samedi entre Cholet et Saint-Léger. En pleine campagne électorale, l'occasion de signifier ses attentes en matière d'aménagements cyclables.

Mais combien seront-ils les candidats aux élections départementales et régionales à enfourcher leur vélo ce samedi à 14 h sur le parking de l'hôtel de la Godinière à Cholet ? Le jour et le lieu de ce nouveau rendez-vous donné aux adeptes de la bicyclette de la région par Tous à vélo ne doivent rien au hasard. Car si printemps rime avec déconfinement, Vélorution rime aussi avec élections (elles ont lieu les 20 et 27 juin, pour rappel). Les responsables de l'association de promotion de la pratique du vélo sur l'agglomération choletaise ne s'en cachent d'ailleurs pas : c'est bien aux futurs élus issus du Choletais et des Mauges appelés à siéger au Département -en charge de routes- et de la Région – organisatrice de la mobilité -, que s'adresseront les messages distillés lors de leur rassemblement. Sans oublier les maires et conseillers municipaux et intercommunaux (les mêmes parfois) en fonction depuis l'an passé sur ces territoires.

> « Des distances multipliées par deux ou par trois »
> **BAPTISTE DURAND**
> président de Tous à vélo

Pour cela, choisir de rouler sur la route départementale 752 entre Cholet et Saint-Léger ne relève là encore d'aucune improvisation. Rallier à deux roues les deux communes, aussi proches soient-elles – 3,5 km entre le début du boulevard de la Godinière et l'église de Saint-Léger- n'a rien d'une partie de plaisir, vu sous l'angle de la sécurité. « *Je l'ai pratiquée lundi dernier en vélo-cargo pour aller chercher un meuble, il faut vraiment serrer les fesses et se convaincre que tout va bien se passer* », sourit Baptiste Durand, le président de Tous à vélo.

Bien qu'accessible aux cyclistes, la 2X2 voies limitée à 90 km/h ne leur souhaite aujourd'hui aucune bienvenue. Par défaut, elle les invite à préférer des alternatives pour rejoindre Saint-Léger. À l'ouest par le rond-point de Jardiland, Eurespace et le hameau de La Coudre (4,6 km). Ou à l'est, en longeant l'aérodrome via le Pontreau (6,5 km), faute de pouvoir passer par le golf du Bois Lavau. « *C'est ça qui est symbolique aussi pour nous, on trace les axes routiers destinés aux véhicules motorisés à la règle, alors que ceux réservés aux cyclistes sont dessinés au compas. On se retrouve toujours avec des distances multipliées par deux ou par trois* », déplore Baptiste Durand. Comment changer la donne ? Comment mieux prendre en compte la place du vélo dans les aménagements routiers et urbains ? Au-delà de l'axe Cholet – Saint-Léger et en dépit des efforts récents de la Ville de Cholet, c'est tout le maillage routier de l'Agglomération du Choletais que Tous à Vélo aimerait voir repensé. L'association a un schéma en tête. Disponible en ligne sur Umap (taper « Umap Tous à vélo Cholet » sur votre moteur de recherche pour la consulter), cette carte, que nous avons reproduite dans ses grandes largeurs, présente une toile d'araignée verte reliant toutes les communes de l'ancienne agglomération (sans le Vihiersois) et intégrant le projet de voie verte vers Maulévrier, via l'ancienne voie ferrée.

« *Toutes ces liaisons permettraient de créer une dynamique de déplacements doux entre les communes et de réduire la dépendance des habitants aux véhicules motorisés. C'est l'enjeu pour nous* », argumente Baptiste Durand. De la coupe aux lèvres, il y a une marge. Et de longues négociations en perspectives entre collectivités. Souvent bien trop lentes (lire par ailleurs) aux yeux de l'association. « *On ne maîtrise pas le foncier et les problèmes qu'il peut y avoir avec les propriétaires terriens. Chacun à sa place*, reconnaît Baptiste Durand, *Nous ce qu'on sait, c'est que ce qui fonctionne pour les cyclistes, c'est une infrastructure séparée physiquement du flux de voitures la plus courte possible vers des destinations pertinentes.* » À bon entendeur…

Yves BOITEAU

LIAISONS ET PISTES CYCLABLES, LES ENJEUX SELON TOUS À VÉLO

Cartes de situation autour de Cholet

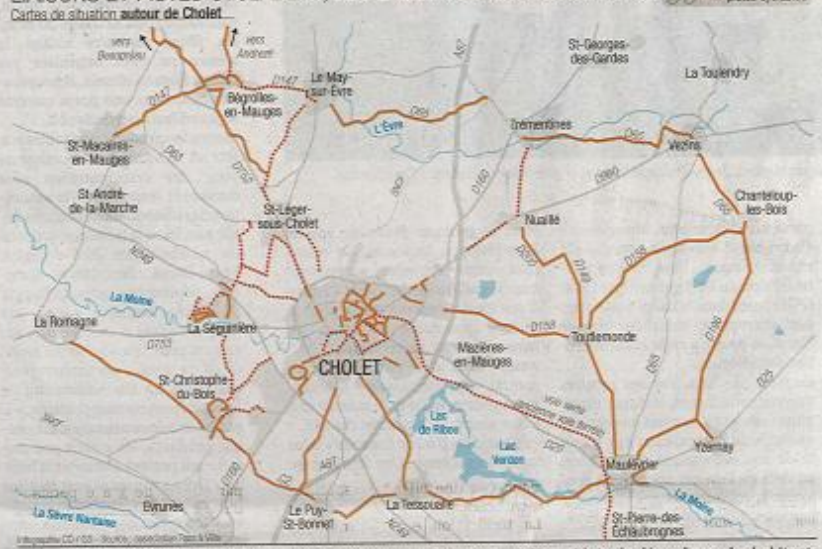

Le Courrier de l'ouest

22 Mai 2021

Cette voie que n'osent pas emprunter les vélos

Depuis la zone industrielle de la Bergerie vers Saint-Léger, une voie cyclable attend d'être aménagée. La preuve par l'exemple de la complexité de la décision politique.

C'est l'exemple même de la « *patate chaude* » qu'on se file et se refile. Et que l'association Tous à vélo aimerait ne plus avoir à dénoncer. À La Séguinière, entre la zone industrielle de la Bergerie et le Joli Bois sur la route de Saint-Léger-sous-Cholet, une voie cyclable annoncée pourtant peu après le rond-point de la Bergerie peine à assumer son statut. En guise de piste, un accotement sans revêtement, non sécurisé et envahi par la végétation ne donne nullement envie aux cyclistes de s'y aventurer.

Ancienne voie communale, la route a pourtant été reclassée d'intérêt départemental depuis de récents travaux routiers « *car elle peut devenir une future liaison entre la route nationale 249 et la départementale 752* », confirme Jean-Pierre Chavassieux, le vice-président du Département en charge des routes. « *Elle a été élargie, un virage a même été adouci ce qui fait que, techniquement, les véhicules gagnent en visibilité et accélèrent. Mais rien n'a été fait pour qu'une voie cyclable soit créée et les collectivités se rejettent la responsabilité* », constate Baptiste Durand, le responsable de l'association Tous à vélo.

Un panneau de signalisation qui ne tient pas ses promesses : entre La Séguinière et Saint-Léger-sous-Cholet, la dégradation des accotements permet à peine aux cyclistes d'emprunter la voie qui leur est dédiée.

Le Département veut revoir les règles de financement

Oubliés donc les deux-roues ? « *Le Département n'a pas à réaliser de travaux d'aménagement cyclable sur cet axe, c'est du ressort de la commune ou de l'intercommunalité* », explique Jean-Pierre Chavassieux, au risque de perturber un peu plus notre grille de compréhension. Et l'ancien maire de Maulévrier de préciser que la redéfinition des périmètres de responsabilités sur les aménagements cyclables en Maine-et-Loire est en cours. Et devrait être tranchée par la future nouvelle assemblée. Avant l'adoption du futur schéma départemental vélo.

Une seule chose serait actée à ce jour : le Département « *financera toute l'ingénierie* » (les études) quel que soit le statut de la route, laissant aux communes ou intercommunalités le soin de négocier les emprises foncières. Et les choix d'investissement ? Ils seront dictés par de multiples critères fixant l'intérêt des projets : grands axes, liaison établissements scolaires, gares, trajets domicile travail etc... Autant dire que si l'axe Cholet-Saint-Léger, défendu par l'Agglo de Cholet, devait à coup sûr être retenu comme prioritaire, « la patate » de la Bergerie risque de rester chaude un certain temps.

Y. B.

Le Courrier de l'ouest

22 Mai 2021

Le vélo fait aussi campagne

Cholet, la Godinière, hier. Tous à vélo appelait à se mobiliser entre Cholet et Saint-Léger.

Hier, une petite centaine de cyclistes ont répondu à l'appel de l'association Tous à vélo.

Hier, devant l'hôtel de la Godinière, il y avait comme un parfum de retrouvailles. La dernière « *vélorution* » organisée par l'association Tous à vélo datait de novembre 2019. Depuis, le coronavirus est passé par là, mettant un coup d'arrêt à l'organisation des cortèges colorés et bon enfant promouvant la circulation à bicyclette dans l'agglomération du Choletais. « *Je dénombre environ 70 adhérents, sur la centaine que compte notre association* » se réjouit Jean-Cyprien Moreau, membre. « *Là, vous avez notre centième adhérente, qui vient tout juste de signer !* » complète Baptiste Durand, président, tout en lui tendant une chasuble fluorescente flambant neuve.

Elle, c'est Martine. Retraitée, elle avait pour habitude « *d'aller travailler à vélo tous les jours* ». Elle a découvert ce mouvement avec des amis. Mais c'est une des victoires remportée par Tous à vélo qui a fini par la convaincre de s'engager : « *C'est vrai qu'avant, ce n'était même pas la peine d'imaginer aller dans la zone de l'Ecuyère à vélo ! D'une façon générale, à Cholet, c'est un vrai problème de se déplacer en toute sécurité.* »

Cette fois-ci, c'est le manque d'aménagement sur la route menant à Saint-Léger qu'il s'agissait de dénoncer, en partant du boulevard de la Godinière où des marquages au sol montrent pourtant les progrès réalisés par la collectivité à cet endroit. « *Mais très vite, il n'y a plus rien. Ce qui est difficile à supporter, ces interruptions, qui nous mettent réellement en danger* » dénonce Pierre, 77 ans.

Une brochette de candidats

Tous les participants ont pu l'expérimenter, y compris la brochette de candidats aux élections régionales et départementales qui avaient décidé de faire acte de présence, campagne oblige. Parmi la centaine de participants on reconnaissait ainsi Christophe Airault (LFI, canton de Cholet 1) et Franck Loiseau (liste « L'Écologie ensemble, solidaire et citoyenne », élections régionales). Pas vraiment une surprise, ces deux-là sont des habitués des cortèges de Tous à vélo, et n'ont d'ailleurs pas manqué de le rappeler.

Le jeune Louis Roquebert (LREM, canton de Cholet 1) avait aussi décidé d'enfourcher sa bicyclette pour la bonne cause, expliquant qu'il n'en avait jamais vraiment eu l'occasion jusque-là. Idem pour Patrice Brault (conseiller départemental sortant, DVD), qui avait revêtu sa tenue de sportif pour l'occasion, ou encore Raphaël Loizeau (PS, élections régionales). Derrière les étiquettes, tous étaient au moins d'accord sur un point : leur volonté d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes. Pari gagné pour Tous à vélo, donc, qui n'avait pas caché son souhait de profiter de l'aubaine pour faire avancer sa cause. Reste maintenant à voir ce que chacun mettra en œuvre s'il est élu.

Fabienne SUPIOT

Le Courrier de l'ouest

23 Mai 2021

Les cyclistes interpellent élus et candidats

L'association Tous à vélo Cholet-Agglo a organisé une vélorution. L'objectif : parler aménagements cyclables avant les élections de juin.

Quatre-vingt-dix personnes se sont déplacées pour participer à la vélorution à l'initiative de l'association Tous à vélo. (Photo : Ouest France)

Ils étaient 90, samedi, à avoir enfourché leurs deux-roues pour participer à la vélorution lancée par l'association Tous à vélo Cholet-Agglo. Au départ du parking de la Godinière, à Cholet, en bordure de la route départementale 752, ils ont réalisé une boucle de six kilomètres.

La volonté de ces férus de vélo ? Interpeller élus et candidats aux élections départementales et régionales (dont les scrutins se dérouleront les 20 et 27 juin) à la problématique des aménagements cyclables, trop peu nombreux, selon l'association. **« Il y a bien des politiques locales mises en place,** reconnaît Jean-Cyprien Moreau, vice-président de Tous à vélo. **Mais il faut prévoir un maillage entre les communes, pour une plus grande cohérence. »**

« Tout le monde se refile la patate chaude »

À mi-chemin, les cyclistes se sont arrêtés à Saint-Léger-sous-Cholet, pour rencontrer les élus : le maire de Bégrolles-en-Mauges, Pierre-Marie Cailleau, celui de Saint-Léger, Jean-Paul Olivarès, mais aussi quatre candidats aux Départementales : Patrice Brault (DVD), en binôme avec Florence Dabin (DVD), Louis Roquebert (LREM), en binôme avec Catherine Canals-Coupry (LREM) et Christophe Airaud, (LFI), en binôme avec Mélina Dupin-Girod (DVG) pour le canton Cholet 1, ainsi que Richard Cesbron (DVD), et Aglaé de Beauregard, pour le canton de Sèvremoine.

« Une déviation a été réalisée au May-sur-Èvre récemment et aucun aménagement cycliste n'a été fait, insiste Jean-Cyprien Moreau. **C'est la même chose pour le projet de détournement de Nuaillé. Rien n'est pensé pour le vélo et tout le monde se refile la patate chaude. On se bat pour toutes ces liaisons. »**

Les organisateurs de la vélorution ont invité les candidats à inscrire le volet vélo de leur programme sur le site Parlons vélo.

L'association Tous à vélo organise un nouvel événement, samedi 29 mai, au local de la maison de la transition. Au programme : réparation de vélo, conseils et entretien.

Marion AUVRAY.

ouest france

24 Mai 2021

Saint-Léger-sous-Cholet

Le centre socioculturel Ocsigène prépare l'été

Le centre socioculturel intercommunal (CSI) Ocsigène se prépare à accueillir les jeunes cet été, avec diverses activités. Il compte également sur la participation de bénévoles lors de certaines animations ou préparations.

Les inscriptions pour les 11-18 ans se font uniquement par téléphone. La plaquette recensant toutes les activités est consultable sur le site internet du CSI, rubrique animation jeunesse. Par ailleurs, il reste quelques places pour les miniséjours créations de films (11-14 ans) et go to Paris (14-18 ans) à voir aussi sur le site, comme la programmation des Takavnir du mercredi.

Ocsigène reconduit par ailleurs les lieux éphémères. Un espace convivial dédié aux jeux pour se retrouver, explorer, découvrir... Mur musical, mur de transvasement, mikado géant, pêche à la ligne, dominos et jeux d'énigmes s'installeront durant une semaine dans chacune des cinq communes de son territoire. Le CSI compte à nouveau sur les bonnes volontés pour donner un petit coup de main à leur installation. Une première rencontre est prévue mardi 15 juin, à 10 h, au foyer des jeunes de La Séguinière.

Enfin, l'animation Place aux jeux sera de retour en juillet et août. Les animateurs prendront place au sein de chaque commune pour cette nouvelle édition, en proposant d'échanger et découvrir de nouvelles activités. « **Il y en aura pour tous les goûts** », promet le CSI, à la recherche de bénévoles pour accompagner les salariés lors de ces soirées.

Contact : 02 41 56 26 10 ; site : https://ocsigene.centres-sociaux.fr

ouest france

28 Mai 2021

Saint-Léger-sous-Cholet

Les CE1-CE2 ont du talent avec la breakdance

Les cours moyens de l'école Notre-Dame ont apprécié l'activité breakdance proposée dans le cadre du thème de l'année. Une activité nouvelle qui les fait devenir B boys et B girls du jour.

Photo : Ouest France

L'école privée Notre-Dame a fait appel à deux breakers de l'association choletaise Hotmilk break, pour une découverte de la discipline. Ceci dans le cadre du thème de l'année, chacun a son talent.

Les classes de CE1 et CE2 ont ainsi bénéficié de quatre séances d'une heure, pour s'en approprier les bases au travers de mouvements techniques et quelques petites chorégraphies. Les animateurs leur ont également présenté l'historique de la breakdance, née dans le Bronx, quartier de New York aux États-Unis.

« C'est vraiment quelque chose de différent pour les élèves. Une activité en musique pour faire du sport, c'est nouveau pour eux, rapporte Marina Coutant, enseignante en CE1. **On explore la motricité et des exercices inhabituels. Notre objectif est de faire partager ce travail aux familles en vidéo, faute de fête de fin d'année. »**

Chacun a pu exprimer ses talents au cours de cette intervention très appréciée.

ouest france

28 Mai 2021

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET / BÉGROLLES-EN-MAUGES / LE MAY-SUR-EVRE

Dépôts sauvages : les élus agissent

Les élus des trois communes vont mettre en place, le 19 juin, une action de collecte des dépôts sauvages de résidus, intitulée « Écocitoyens de l'Eriboire ».

Construite sur le territoire de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet par l'Agglomération du Choletais (AdC), la déchetterie de l'Eriboire se situe sur la portion de la RD 15 en allant vers le May-sur-Evre. Depuis son ouverture en décembre 2018, une recrudescence de déchets a été constatée sur les bas côtés et dans les fossés des voies d'accès.

Les habitants de l'AdC et en particulier ceux de Bégrolles-en-Mauges, du May-sur-Evre et de Saint-Léger-sous-Cholet y déposent régulièrement leurs déchets. Les élus des trois communes ont décidé de conduire ensemble une action de collecte des dépôts sauvages de résidus pour sensibiliser les utilisateurs. Intitulée « Ecocitoyens de l'Eriboire ». Elle se déroulera en matinée, le samedi 19 juin.

De gauche à droite, les élus du May-sur-Evre : Nicolas Martin et Maurice Marsault, ceux de Bégrolles-en-Mauges : Michel Chevalier et Marie-Christine Galy et leurs collègues de Saint-Léger : Jean-Luc Hamard et Eric Lombart.

« Tendre vers 100 % de déchets chargés, 100 % de déchets déposés »

« Cette recrudescence d'incivilité sur les voies d'accès est principalement due au fait du mauvais bâchage, voire de son inexistence, des remorques ou des camions avec lesquels les particuliers et les professionnels transportent leurs détritus à la déchetterie. L'objectif est de tendre vers : 100 % de déchets chargés, 100 % de déchets déposés », expliquent les élus.

À l'issue de la collecte, les participants pourront échanger avec un ambassadeur du tri de l'AdC sur le site de la déchetterie. *« Ce sera l'occasion de faire le point et un peu de pédagogie sur le tri et l'importance d'utiliser des moyens de protection efficaces lors du transport des déchets »*, précisent les élus.

Le Département apporte son soutien à cette opération. Il fournit des gants et des pinces. Conjointement à cette action, la commune de Saint-Léger organise un ramassage des déchets sauvages dans quatre quartiers du bourg. Elle pourra pour la circonstance compter sur la présence des jeunes élus du conseil municipal des enfants et sur celle d'un groupe d'adhérents du centre socio-culturel intercommunal « Ocsigène ».

Comment va s'organiser la matinée du 19 juin ?

Lors de l'action « Écocitoyen de l'Eriboire », qui aura lieu dans la matinée du samedi 19 juin, les participants sont invités à se retrouver à 8 h 45 aux points de rendez-vous suivants :

- Bégrolles-en-Mauges : place Jean-Victor Tharreau (ramassage des déchets sauvages du bourg jusqu'au rond-point de la Poissardière).
- Le May-sur-Evre : lieu-dit la Rivière, à hauteur du calvaire (ramassage des déchets sauvages jusqu'à la déchetterie).
- Saint-Léger-sous-Cholet : rue du Martineau, au dernier rond-point de la route du May (ramassage des déchets sauvages jusqu'à la déchetterie).

Inscription avant le 15 juin

Les participants doivent se munir d'un gilet jaune et s'inscrire dans la mairie où ils résident avant le mardi 15 juin.

La circulation sera interdite sur la portion de la RD15 allant du rond-point de la route du May (sortie de Saint-Léger) jusqu'au lieu-dit la Rivière (Le May-sur-Evre) de 9 h à 12 h. L'accès sera autorisé aux riverains et aux personnes se rendant à la déchetterie.

Le Courrier de l'ouest

31 Mai 2021